

LORD BYNG, BANG, BOUM

UN AMIRAL DE SES ANCETRES FUT FUSILLÉ POUR AVOIR MANQUÉ DE CRAN. 8533

Comme lord Byng de Vimy, notre gouverneur impérialisant, va faire parler de lui au cours de la campagne politique qui s'engage avec ardeur, peut-être n'est-il pas mauvais de faire connaître ses ascendants, les uns glorieux, les autres... moins. Il y eut par exemple un amiral Byng dont voici l'histoire:

John Byng, né en 1704, contre-amiral en 1745, amiral de la flotte bleue en 1756, lors de la mort du vice-amiral Medley, fut à cette date chargé de secourir Minorque, occupés par les Français qui sous les ordres du duc de Richelieu, assiégeaient Port Mahon, la capitale. Le vingt mai Byng rencontra en vue de Mahon, la flotte de la Galissonnière, ancien gouverneur ou administrateur de la Nouvelle-France; il tenta de la séparer de son arrière-garde pour l'écraser plus facilement, mais la Galissonnière fit échouer son plan en ordonnant à son arrière-garde de rallier le centre à force de voiles. L'avant-garde anglaise prit contact avec les vaisseaux français, mais l'arrière-garde, sous le commandement de Byng, manoeuvra dans une grande confusion, et n'arriva pas à prêter main-forte au contre-amiral West. La Galissonnière mit en fuite les Anglais après leur avoir infligé des pertes sérieuses. Byng, après un conseil de guerre tenu sur son vaisseau, décida d'abandonner Minorque à son sort, et fit voiles pour Gibraltar, que son père, l'amiral

George Byng avait conquis en 1704, l'année de sa naissance et reçu pour cet exploit le titre de chevalier avec le vicomté de Torrington. C'était là l'origine de la gloire de cette famille. Gloire ternie dans un funeste combat de quelques heures! L'Angleterre venait d'échouer au Canada (commencement de la campagne de 1755; bataille de la Monongahéla) et cette défaite maritime irrita le peuple au dernier point. Byng fut ramené prisonnier en Angleterre, où il subit une détention de six mois. Il comparut le 28 décembre 1756, devant une Cour martiale réunie à Portsmouth. En vertu de l'article 12, du Code Pénal Maritime Anglais, il fut condamné à mort "pour n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait pu faire". Il fut fusillé à bord du vaisseau le Monarque, le 14 mars 1757.

* * *

Certes cette condamnation fut jugée trop sévère en plusieurs milieux, spécialement par les Français. Tout de même ne convient-il pas de signaler à l'attention cette curieuse coïncidence d'un descendant du vaincu de Minorque gouvernant le Canada après Michel Barrin de la Galissonnière, le vainqueur de son ancêtre? Le Byng actuel est par contre si batailleur en champ clos politique que "L'Autorité Nouvelle" l'a appelé Byng, Bang, Boum!

SPARTACUS.

MEIGHEN PAPERS, Series 4, (M.G. 26, I, Volume 143)

PUBLIC ARCHIVES
ARCHIVES PUBLIQUES
CANADA